



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 18 MARS 2019

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Melle Bastos – Mme Baisnée
MM. Diaz – Jasemin – Senecal

Assiste : M. Le Nagard (Comité)

Excusés : M. Allard (CTDAP) – Mme Escroignard

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le **CLUB RECEVANT.**

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.



COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 15 03 19

Pris note de la fermeture de vos installations le 16 03 19 et de l'annulation du plateau U6/U7

ARGENTEUIL FC : Mail du 12 03 19

Pris note de la fermeture de vos installations le 16 03 19 et de l'annulation du plateau U6/U7

ARGENTEUIL RFC : Mail du 18 03 19

Pris note de votre demande de modification du score sur la rencontre de critérium U13 Avenir contre ST OUEN AS

AUVERS ENNERY FC : Mail du 11 03 19

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12/U13 sur critérium à SURVILLIERS

CHAMPAGNE SFC : Mail du 14 03 19

Pris note de l'annulation du centre du plateau U6/U7 du 16 03 19

Ent. CHARS CORM. BOISSY ARRONVILLE : Mail du 14 03 19

Pris note de la fermeture de vos installations suite arrêté municipal et impossibilité de recevoir les rencontres de critérium U10/U11

EAUBONNE CSM : Mail du 18 03 19

Pris note de votre demande de report des rencontres de critérium U12/U13 du 30 03 19 contre ENTENTE SSG
La commission attend l'accord de club adverse

ECOUEN FC : Mail du 18 03 19

Pris note de votre demande de recevoir un centre de la Coupe du Comité U12 du 06 04 19

ENTENTE SSG : Mail du 18 03 19

Pris note du forfait de l'équipe de SURVILLIERS sur le critérium U10/U11 du 16 02 19. La commission vous indique qu'en cas de forfait non avisé de l'équipe adverse avant le vendredi 12h comme le précise le Règlement Sportif, il appartient au club recevant d'envoyer la feuille de match avec la mention « Equipe Absente ».

ERMONT AS : Mail du 11 03 19

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 16 03 19

FONTENAY FC : Mail du 14 03 19

Pris note de la fermeture de vos installations le 09 02 19

MONTMAGNY SPORTS : Mail du 12 03 19

Pris note du forfait avisé de vos équipes U12/U13 sur critérium à l'ADAMOIS le 16 03 19

PERSAN US : Mail du 18 03 19

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre de plateau en même temps que des rencontres de critérium U10/U11

ST LEU FC : Mail du 12 03 19

Pris note de votre impossibilité de recevoir la rencontre de critérium U10/U11 du 16 03 19 contre SURVILLIERS et de ce fait de l'inversion du match. La commission regrette d'avoir été prévenue le mardi alors que la réunion a lieu le lundi soir.

ST PRIX ES : Mail du 15 03 19

Pris note de votre demande de ne pas recevoir un centre du plateau U6/U7 le 30 03 19

VÉMARS ST WITZ : Mail du 12 03 19

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau à DEUIL ENGHIEU – de vos équipes U10/U11 contre FRANCONVILLE FC et U12/U13 contre EZANVILLE US. La commission regrette d'être avertie si tardivement.

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 15 03 19

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur rencontre de critérium U12/U13 du 16 03 19 à BEAUCHAMP AS

VILLIERS LE BEL JS : Mail du 12 03 19

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur rencontre de critérium U10/U11 du 16 03 19 à ST OUEN L'AUMONE AS

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



PLATEAU N° 7 – U8 / U9 du 6 AVRIL 2019

Les clubs suivants sont susceptibles d'être centres :

Niveau 1

- CERGY PONTOISE FC
- EAUBONNE CSM
- FRANCONVILLE FC
- PONTOISIENNE JS
- ST LEU FC
- ST OUEN L'AUMONE AS
- SOISY AM FC

Niveau 2

- ARGENTEUIL RFC
- BELLOY ST MARTIN ASC
- BEZONS USO
- BOISSY CORM. CHARS ARRONVILLE
- BOUFFÉMONT AC
- CHAUMONTEL LUZARCHES AS
- COSMO TAVERNY
- DEUIL ENGHEN FC
- ECLAIR DE PUISEUX
- ECOUEN FC
- ENTENTE MMB
- ERMONT AS
- EZANVILLE US
- FOSSES UF
- JOUY LE MOUTIER FC
- MONTIGNY OL
- MONTMAGNY SPORTS
- NEUVILLE AS
- OSNY FC
- PRESLES USL
- ROISSY US
- ST BRICE FC
- SARCELLES AAS
- VEMARS ST WITZ
- VEXINS AS
- VILLIERS LE BEL JS



PLATEAU N° 8 – U8/ U9 du 23 MARS 2019

ATTENTION

Nouveaux Horaires : Les plateaux doivent débiter à 9 H 30 - Les équipes visiteuses doivent donc être présentes sur les centres à 9H00 afin de débiter les plateaux impérativement à l'heure
Chaque équipe sera composée de 5 joueurs + 1 remplaçant maximum

La commission vous rappelle que les Responsables de Centre doivent impérativement faire parvenir au DVOF les feuilles de Plateau ainsi que les feuilles de présence de chaque club visiteur au cours de la semaine suivant le plateau

U8-U9 - Niveau 1 - (équipe 5 joueurs +1 remplaçant max)						
N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	U8	U9	joueurs
1	BEZONS USO					
	Angélo SEMODO ALVARENGA Tél 07 68 20 13 00	Complexe Sportif, Jean Moulin 44 Rue F. de Pressencé 95870 BEZONS	BEZONS USO	2	2	24
			EAUBONNE CSM	2	2	24
			VEXIN AS	2	2	24
TOTAL				6	6	72
2	CERGY PONTOISE FC					
	José TOM Tél 07 77 06 47 33	Stade Keita Av. de la Plaine des Linandes 95000 CERGY	CERGY PONTOISE FC	2	2	24
			SAINT OUEN AS	2	2	24
			FRANCONVILLE FC	2	2	24
TOTAL				6	6	72
3	DEUIL ENGHIEU FC					
	Vincent MOTILA Tél 07 82 45 90 58	Stade Municipal Rue Jean Bouin 95170 DEUIL LA BARRE	DEUIL ENGHIEU FC	2	2	24
			GONESSE RC	2	2	24
			SAINT BRICE FC	2	2	24
TOTAL				6	6	72
4	ERAGNY AS					
	Nordine TRIFISS Tél 06 50 31 44 79	Parc des Sports L. Larue 2 Chemin des Tilleuls 95610 ERAGNY	ERAGNY AS	2	2	24
			SOISY AM FC	2	2	24
			PONTOISIENNE JS	2	2	24
TOTAL				6	6	72
5	GOUSSAINVILLE FC					
	Abdelghani HEDADA Tél 06 86 73 48 16	Complexe Maurice Baquet 11 Av. Albert Sarault 95190 GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE FC	2	2	24
			MONTMAGNY SPORTS	2	2	24
			SAINT LEU 95 FC	2	2	24
TOTAL				6	6	72
6	SARCELLES AAS					
	Hakim BOUKHTAM Tél 06 51 94 62 57	Centre Sportif N. Mandela Av Paul Langevin 95200 SARCELLES	OSNY FC	2	2	24
			ARGENTEUIL FC	2	2	24
			SARCELLES AAS	2	2	24
TOTAL				6	6	72



U8/U9 - Niveau 2 - (équipe 5 joueurs +1 remplaçant max)						
N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	joueurs
1	ARGENTEUIL FC					
	Christophe NAUDI Tél 06 63 18 14 44	Stade du Marais 45 Rue du Parc 95100 ARGENTEUIL	ARGENTEUIL FC	4	4	48
			JOUY LE MOUTIER FC	3	2	30
			PONTOISIENNE JS	1	1	12
TOTAL				8	7	90
2	BRUYERES BERNES USM		CENTRE MODIFIE			
	Jean-Marc PETIT Tél 01 30 34 38 27	Parc Sportif René Barbier Rue de la Mairie 95820 BRUYERES	BRUYERES BERNES USM	1	2	18
			BEAUMONT MOURS ENT	2	1	18
			BOUFFEMONT AC	1	1	12
			VEMARS SAINT WITZ FC	2	2	24
			ST OUEN AS	2	2	24
TOTAL				8	8	96
3	CHAMPAGNE SFC		CENTRE MODIFIE			
	Albert ACAPANDIE Tél 06 66 16 68 78	Stade Municipal Rue de l'Hôtel Dieu 95660 CHAMPAGNE	CHAMPAGNE SFC	2	2	24
			AUVERS ENNERY FC	2	3	30
			BEAUCHAMP AS	3	3	36
TOTAL				7	8	90
4	COURDIMANCHE AS		CENTRE MODIFIE			
	André LENOIR Tél 06 31 68 21 52	Stade Municipal 88 Bd des Chasseurs 95800 COURDIMANCHE	COURDIMANCHE AS	5	5	30
			FRANCONVILLE FC	5	4	24
TOTAL				10	9	114
5	DOMONT FC		CENTRE MODIFIE			
	Eric Tél 06 58 38 93 18	Stade des Fauvettes Rue de Paris 95330 DOMONT	DOMONT FC	3	4	42
			BELLOY SAINT MARTIN ACS	1	2	18
			SOISY AM FC	2	4	36
TOTAL				6	10	96
6	EAUBONNE CSM		CENTRE MODIFIE			
	Quentin MOREAU Tél 06 16 94 23 14	Complexe G. Hébert Rue André Chenier 95600 EAUBONNE	EAUBONNE CSM	1	1	12
			CORMEILLAIS ACS	3	3	36
			ARGENTEUIL RFC	3	2	30
			ROISSY US	1	2	18
TOTAL				8	8	96
7	ENTENTE MMB		CENTRE MODIFIE			
	Albert CARPENTIER Tél 06 33 46 76 82	Stade Municipal Rue du Port 95630 MERIEL	ENTENTE MMB	3	3	36
			GARGES FCM	4	4	48
			NEUVILLE AS	1	1	12
TOTAL				8	8	96



N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	joueurs	
8	Guido BARAZZUTI Tél 06 09 73 68 85	Stade des Tournelles Chemin des Demoiselles 95190 FONTENAY EN PARISIS	FONTENAY EN PARISIS FC				
			FONTENAY EN PARISIS FC	1	1	12	
			ECOUEEN FC	4	2	36	
			BEZONS USO	2	3	30	
			SAINT LEU 95 FC	1	1	12	
TOTAL				8	7	90	
9	Florian BISTEUR Tél 06 25 16 63 93	Stade des Beauregards 130 Route de Pierrelaye 95220 HERBLAY	PARISIS FC				
			CENTRE MODIFIE				
			FRETTOISE ES	1	2	18	
			PARISIS FC1	3	3	36	
			OSNY FC	1	1	12	
			VEXIN AS	1	1	12	
PARMAIN AC		1	6				
TOTAL				6	8	84	
10	Christophe FRANCISCO Tél 06 24 59 52 53	Stade Municipal Chemin de St Denis 95500 LE THILLAY	LE THILLAY ESM				
			LE THILLAY ESM	2	2	24	
			SARCELLES AAS	2	2	24	
			PARISIS FC2	2	2	24	
			CHAUMONTEL LUZARC. AS	2	2	24	
TOTAL				8	8	96	
11	Nicolas MADORE Tél 06 72 14 03 60	Stade Paul Chéron Rue P. Chevalier 95420 MAGNY en VEXIN	MAGNY EN VEXIN AS				
			MAGNY AS	2	2	24	
			MONTIGNY OL	2	2	24	
			VAUREAL FCM	2	2	24	
			ERAGNY AS	2	2	24	
TOTAL				8	8	96	
12			MARLY LA VILLE ES				
			CENTRE ANNULE				
TOTAL							
13	Christophe LENOIR Tél 06 31 68 21 52	Stade Georges Galois Rue Bernard Astruc 95180 MENUICOURT	MENUICOURT AS				
			CENTRE MODIFIE				
			MENUICOURT AS	5	3	48	
			CERGY PONTOISE FC	3	3	36	
ENTENTE SANNOIS		2	12				
			0				
TOTAL				8	8	96	
14	Dominique MAHU Tél 06 33 98 43 30	Stade Ch. Grimaud Rue de Villeteuse 95360 MONTMAGNY	MONTMAGNY SPORTS				
			MONTMAGNY SPORTS	1	1	12	
			GROSLAY FC	2	2	24	
			GOUSSAINVILLE FC	2	2	24	
			ERMONT AS	2	2	24	
			DEUIL ENGHEN FC	1	1	12	
TOTAL				8	8	96	



N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	joueurs	
15	Grégory DEGEE Tél 07 71 26 90 68	Stade Nelson Mandela Ch. De La Butte aux Pères 95160 MONTMORENCY	MONTMORENCY FC				
			MONTMORENCY FC	2	2	24	
			ENTENTE SSG	3	3	36	
			COSMO TAVERNY	2	2	24	
			SAINT BRICE FC	1	1	12	
TOTAL				8	8	96	
16	Alain Cassan Tél 06 09 20 80 78	Stade Municipal Rue Emile Combe 95 MONTSOULT	MONSOULT BAILLET US				
			MONSOULT BAILLET US	1	1	12	
			ADAMOIS OL	3	2	30	
			VILLIERS LE BEL JS	4	4	48	
			PRESLES USL	1	1	12	
TOTAL				9	8	102	
17	Mohamed SAIDI Tél 06 51 72 59 51	Stade Louis Odinet Rue Etienne Dolet 95340 PERSAN	PERSAN 03 US				
			PERSAN 03 US	2	2	24	
			GONESSE RC	2	2	24	
			ARNOUVILLE FAS	2	2	24	
			EZANVILLE US	1	1	12	
TOTAL				7	7	72	
18	Cédric LEMOINE Tél 06 85 91 52 23	Comp. Sportif S. Bariseel Av André Malraux 95380 LOUVRES	PUISEUX LOUVRES FC				
			PUISEUX LOUVRES FC	3	3	36	
			FOSSES FU	3	3	36	
			ECLAIR DE PUISEUX	1	1	12	
			SURVILLIERS AVENIR	1	1	12	
TOTAL				8	8	96	
19	Cyril CHESNEAU Tél 06 27 29 14 48	Stade Municipal 29 Rue Pasteur 95390 ST PRIX	SAINT PRIX ES				
			SAINT PRIX ES	3	4	42	
			BRUYERES BERNES USM	4	4	48	
			BOIS CORM CHARS ARR	1		6	
TOTAL				8	8	96	
20	Alexandre DIAZ Tél 06 17 38 61 82	Stade Maspoli Rue Jean Moulin 95270 VIARMES	VIARMES ASNIERES OL				
			VIARMES ASNIERES OL	4	4	48	
			MARLY ES	5	5	60	
						0	
TOTAL				9	9	108	



PLATEAU N° 6 – U6 / U7 du 30 MARS 2019

ATTENTION

**Nouveaux Horaires : Les plateaux doivent débuter à 9 H 30 - Les équipes visiteuses doivent donc être présentes sur les centres à 9H00 afin de débiter les plateaux impérativement à l'heure
Chaque équipe sera composée de 4 joueurs + 1 remplaçant maximum**

La commission vous rappelle que les Responsables de Centre doivent impérativement faire parvenir au DVOF les feuilles de Plateau ainsi que les feuilles de présence de chaque club visiteur au cours de la semaine suivant le plateau

N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U6	Nb U7	joueurs
ARGENTEUIL RFC						
1	Farid BOUTADJINE Tél 06 28 12 71 35	Stade Roger Ouvrard 6 Allée Romain Rolland 95100 ARGENTEUIL	ARGENTEUIL RFC	1	1	10
			ENTENTE SSG	5	5	50
			EAUBONNE CSM	2	2	20
TOTAL				8	8	80
AUVERS ENNERY FC						
2	Bruno DE JESUS Tél 06 61 13 25 16	Stade Chemin d'une ruelle à l'autre 95300 ENNERY	AUVERS ENNERY FC	2	3	25
			ECOUEEN FC	3	5	40
TOTAL				5	8	65
BELLOY ST MARTIN ASC						
3	Rémy BONNIER Tél 06 33 33 23 74	Stade Raymond Fosset Rue Roger Salengro 95270 ST MARTIN DU TERTRE	BELLOY ST MARTIN ASC	1	2	15
			CHAMPAGNE SFC	3	2	25
			DEUIL-ENGHIEN FC	2	2	20
TOTAL				6	6	60
CHAUMONTEL LUZARCHES AS						
4	Stéphane TREUILLET Tél 06 71 90 24 97	Stade du Grand Parc 1, Chemin de Coye 95270 CHAUMONTEL	CHAUMONTEL LUZA. AS	1	1	10
			ST OUEN AS	3	3	30
			SURVILLIERS AVENIR	1	1	10
			MONTSOULT BAILLET US	1	1	10
TOTAL				6	6	60
COURDIMANCHE AS						
5	Christophe LENOIR Tél 06 24 30 07 34	Stade Municipal 89 Bd des Chasseurs 95800 COURDIMANCHE	COURDIMANCHE AS		4	20
			BEZONS USO		4	20
			ERMONT AS		3	15
			PARISIS FC 2		3	15
TOTAL				0	14	70



N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U6	Nb U7	joueurs
EZANVILLE US						
6	Jérémy MONNET Tél 06 75 87 99 81	Stade du Pré Carré 93 Av du Mal Foch 95460 EZANVILLE	EZANVILLE US	1	2	15
			MONTMORENCY FC	1	3	20
			GARGES FCM	1	3	20
			LE THILLAY ESM	1	1	10
TOTAL				4	9	65
FONTENAY FC						
7	Djibril CAMARA Tél 06 03 05 05 95	Stade des Tournelles Chemin des Demoiselles 9510 FONTENAY EN PARISIS	FONTENAY FC	1	2	15
			BEAUCHAMP AS	1	4	25
			MONTMAGNY SPORTS	2	2	20
TOTAL				4	8	60
FOSES UF						
8	Fabrice LANGLET Tél 07 87 35 12 64	Stade A. Delaune Rue du Grand Tremblay 95470 FOSSES	FOSES UF	2	2	20
			VIARMES ASNIERES OL	2	3	25
			ENT. BEAUMONT MOURS	2	4	30
TOTAL				6	9	75
FRANCONVILLE FC						
9	Pascal TARDIEUX Tél 06 23 85 22 45	Stade Jean Rolland 112 rue des Pommiers Saulniers 95130 FRANCONVILLE	FRANCONVILLE FC	3	3	30
			CERGY PONTOISE FC	5	5	50
TOTAL				8	8	80
GOUSSAIVILLE FC						
10	Mohamed BENSALAH Tél 06 52 23 81 27	Complexe M. Baquet 11 Av. Albert Sarrault 95190 GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE FC	4	4	40
			ARGENTEUIL FC	4	4	40
TOTAL				8	8	80
GROSLAY FC						
11	Bruno VENEZIA Tél 06 60 05 20 55	Stade Serge Cukier Chemin des Rouillons 95410 GROSLAY	GROSLAY FC	2	3	25
			GONESSE RC	4	5	45
TOTAL				6	8	70



N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U6	Nb U7	joueurs
MARLY ES						
12	Gordon MAC GINLEY Tél 06 51 92 52 47	Stade Sébastien Braëms Chemin du Loup 95670 MARLY LA VILLE	MARLY ES	2	2	20
			ARNOUVILLE FAS	2	4	30
			PUISEUX LOUVRES FC	2	2	20
TOTAL				6	8	70
MENUCOURT AS						
13	Franck FAVEREAUX Tél 06 72 72 79 42	Stade Georges Galois Rue Bernard Astruc 95180 MENUCOURT	MENUCOURT AS	2	5	35
			BOISSY COM CHARS ARRON		1	5
			JOUY FC	3	2	25
			FRETTOISE ES	1	1	10
TOTAL				6	9	75
MONTIGNY OL						
14	Sancoun SYLLA Tél 06 50 35 37 82	Stade Bois Barraix Rue de Conflans 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES	MONTIGNY OL	2	3	25
			PARISIS FC 1	1	3	20
			ST LEU FC	2	5	35
						0
TOTAL				5	11	80
OSNY FC						
15	FERREIRA Adolfo Tél 06 81 60 57 39	Stade Christian Léon Rue de Chars 95520 OSNY	OSNY FC	1	3	20
			PONTOISIENNE JS	2	4	30
			CORMEILLAIS ACS	3	3	30
TOTAL				6	10	80
PARMAIN AC						
16	Alain WAMBECKE Tél 06 60 14 66 64	Stade Municipal Allée des Peupliers 95620 PARMAIN	PARMAIN AC	1	1	10
			PERSAN US	1	3	20
			DOMONT FC	1	1	10
			BRUYERES BERNES USM	2	2	20
TOTAL				5	7	60
PRESLES USL						
17	Sylvain GYSSELS Tél 06 87 53 02 01	Stade Auguste Thaveau Rue De La République 95590 PRESLES	PRESLES USL	1	2	15
			ADAMOS OL	2	3	25
			ENTENTE MMB	3	2	25
			ECLAIR DE PUISEUX		1	5
TOTAL				6	8	70
SOISY AM FC						
18	Jocelyn MORMAND Tél 06 26 55 71 08	Stade Schweitzer 40 rue d'Andilly 95230 SOISY S/S MONTMORENCY	SOISY AM FC		3	15
			FRANCONVILLE FC 1		4	20
			SARCELLES AAS		4	20
TOTAL				0	11	55



N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U6	Nb U7	joueurs
19	Didier BAISNEE Tél 06 72 67 02 49	Stade Jean Bouin 111, Rue de Montmorency 95150 TAVERNY	COSMO TAVERNY			
			COSMO TAVERNY	3	4	35
			ST PRIX ES	1	3	20
			ST BRICE FC	2	3	25
TOTAL				6	10	80
20	Jean DEMMEL Tél 06 43 57 14 92	Stade Municipal Rue de la Fosse aux Bergers 95470 ST WITZ	VEMARS ST WITZ			
			VEMARS ST WITZ	1	2	15
			ROISSY US	1	2	15
			VILLIERS JS	2	2	20
TOTAL				4	6	50
21	Jackie JOUANNE Tél 06 08 89 97 65	Stade Municipal Rue de la Trouée Verte 95 NUCOURT	VEXIN AS			
			VEXIN AS	1	1	10
			MAGNY AS	2	2	20
			VAUREAL FCM	1	2	15
			ERAGNY AS	2	5	35
TOTAL				6	10	80



COUPE DU COMITÉ U12

4^{ème} TOUR DU 6 AVRIL 2019

Les documents concernant l'organisation de ce 4^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du **Mercredi 20 Mars 2019 et jusqu'au Vendredi 22 Mars 2019 à 16 Heures.**

Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF.

RAPPEL

Pour participer, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour de la Coupe du Comité U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé avec une autre équipe aux tours précédents sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi suivant impérativement.

En cas de non réception des documents au plus tard Lundi 15 AVRIL 2019 à 16 Heures, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à 13H00 afin de débiter la jonglerie à 13H30.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)

- Poule de 3 : **2 x 15 mn**

Centre n° 1 MARLY LA VILLE ES

EAUBONNE CSM 2 – CORMEILLAIS ACS 1 – MARLY ES 1 – ST OUEN AS 1

Centre n° 2 ERMONT AS

ENTENTE SSG 2 – ARGENTEUIL RFC 1 – SARCELLES AAS 1 – ERMONT AS 1

Centre n° 3 PARISIS FC

ST BRICE FC 1 – ADAMOIS OL 1 – PARISIS FC 1 – CERGY PONTOISE FC 1

Centre n° 4 ECOUEN FC

OSNY FC 1 – ECOUEN FC 1 – ST PRIX ES 1 – GARGES FCM 1

Le 1^{er} de chaque centre sera qualifié (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le Mercredi 8 Mai 2019



CHALLENGES U10 / U11

3^{ème} TOUR DU 30 MARS 2019

Les documents concernant l'organisation de ce 4^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du **Mercredi 20 Mars 2019 et jusqu'au Vendredi 22 Mars 2019 à 16 Heures.**

Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 15 AVRIL 2019 à 16 Heures.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs ou joueuses doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Pour ce 2^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début des rencontres à 9h30

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Le 1^{er} de chaque centre sera qualifié (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le Samedi 18 Mai 2019



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2008

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2009

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2010 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

RAPPEL : l'épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Centre n° 1-U10 ADAMOIS OL
SARCELLES AAS 1 – SARCELLES AAS 2 – ADAMOIS OL 1 – ARGENTEUIL RFC 2

Centre n° 2-U10 ENTENTE SSG
ENTENTE MMB 2 – Qualifié du centre 9 – OSNY FC 1 – ENTENTE SSG 1

Centre n° 3-U10 GONESSE RC
GONESSE RC 1 – SARCELLES AAS 3 – CHAMPAGNE SFC 1 – Qualifié du centre 12

Centre n° 4-U10 DEUIL ENGHEN FC
ECOUEEN FC 1 – DEUIL ENGHEN FC 2 – JOUY FC 1 – GARGES FCM 1

Centre n° 5-U10 FRANCONVILLE FC
FRANCONVILLE FC 2 – FRANCONVILLE FC 4 – VILLIERS JS 1 – EAUBONNE CSM 1

Centre n° 6-U10 ST LEU FC
CERGY PONTOISE FC 1 – ST LEU FC 1 – ST PRIX ES 1 – CORMEILLAIS ACS 2

Centre n° 7-U10 ST BRICE FC
ST BRICE FC 1 – ST BRICE FC 2 – VIARMES ASNIERES OL 1 – BEZONS USO 1

Centre n° 8-U10 COSMO TAVERNY
ARGENTEUIL RFC 3 – ARGENTEUIL RFC 1 – ERMONT AS 1 – COSMO TAVERNY 1

CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2007

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2009 et 2008

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

RAPPEL : l'épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Centre n° 1-U11 CERGY PONTOISE FC
CERGY PONTOISE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 2 - OSNY FC 1 – ENTENTE SSG 1

Centre n° 2-U11 ERAGNY AS
ERAGNY AS 2 – ERAGNY AS 1 – ST LEU FC 1 – ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 3-U11 SARCELLES AAS
SARCELLES AAS 2 – SARCELLES AAS 3 – MONTMORENCY FC2 – SOISY AM FC 1

Centre n° 4-U11 CORMEILLAIS ACS
ST BRICE FC 1 – ST BRICE FC 2 – DEUIL ENGHEN FC 3 – CORMEILLAIS ACS 2

Centre n° 5-U11 ROISSY US
ROISSY US 2 – ROISSY US 1 – BEZONS USO 1 – VILLIERS JS 1

Centre n° 6-U11 ARGENTEUIL RFC
ARGENTEUIL RFC 1 – ARGENTEUIL RFC 2 – MARLY ES 1 – PERSAN US 1



Centre n° 7-U11 GARGES FCM
PARISIS FC 1 – GARGES FCM 1 – ENTENTE MMB 1 – GOUSSAINVILLE FC 1

Centre n° 8-U11 ST OUEN L'AUMONE AS
FRANCONVILLE FC 1 – GONESSE RC 1 – ST OUEN AS 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCHES

BOUFFEMONT ACF : 2^{ème} appel de feuille de match n° 21290055 - critérium U10/ U11 du 16 02 19 contre ENTENTE CHARS BOISSY CORM. ARRONVILLE

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 21292793 – Critérium U10 Avenir du 23.02.19 contre EAUBONNE CSM

ST OUEN L'AUMONE AS : 2^{ème} appel de feuille de match n° 21292754 – Critérium U10 Avenir du 23.02.19 contre PARISIS FC

ARGENTEUIL RFC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 21292756 – Critérium U10 Avenir du 23.02.19 contre ST BRICE FC

ST LEU FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 21292757 – Critérium U10 Avenir du 23.02.19 contre BEZONS USO

ARGENTEUIL RFC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 21294454 – Critérium U11 Avenir du 23.02.19 contre ST BRICE FC

AMENDES

ARGENTEUIL FC : Non Réception suite à 2 appels de feuille récapitulative sur centre n° 1 à ARGENTEUIL FC - Plateau U8/U9 du 19.01.19
Amende : 12€

EAUBONNE CSM : Non Réception suite à 2 appels de feuille de présence sur centre n° 7 à CORMEILLAIS ACS – Plateau U6/U7 du 09.02.19
Amende : 12€

GARGES FCM : Non Réception suite à 2 appels de feuille de présence sur centre n° 11 à ENTENTE SSG – Plateau U6/U7 du 09.02.19
Amende : 12€

VAURÉAL FCM : Non Réception suite à 2 appels de feuille de présence sur centre n° 15 à MENU COURT AS – Plateau U6/U7 du 09.02.19
Amende : 12€

ERMONT AS : Non Réception suite à 2 appels de feuille de match n° 21992927 – Critérium U13 Avenir du 09.02.19 contre ENTENTE SSG
Amende : 12€

ENTENTE BOISSY/CORM/CHARS/ARRONV. : Non Réception suite à 2 appels de feuille de match n° 21291731 – Critérium U12/U13 du 09.02.19 contre ST LEU FC
Amende : 12€

BOUFFÉMONT ACF : Non Réception suite à 2 appels feuille de match n° 21290021 – Critérium U10/U11 du 09.02.19 contre PARMAN AC
Amende : 12€

VAURÉAL FCM : Non Réception suite à 2 appels de feuilles de matches n° 21290403 – 21290443 & 21290479 – Critérium U10/U11 du 09.02.19 contre DOMONT FC
Amende : 12€ x 3 = 36€

AUVERS ENNERY FC : Non Réception suite à 2 appels de feuilles de matches n° 21290405 – 21290445 & 21290481 Critérium U10/U11 du 09.02.19 contre PARISIS FC
Amende : 12€ x 3 = 36€



GOUSSAINVILLE FC : Non Réception suite à 2 appels de feuilles de matches n° 21290518 – 21290551 & 21290614 – Critérium U10/U11 du 09.02.19 contre ERAGNY FC

Amende : 12€ x 3 = 36€

AUVERS ENNERY FC : 2^{ème} appel de feuilles de présence de tous les clubs et feuille récapitulative du centre n° 3 – Plateau U8/U9 du 15.12.18

Amende : 12€ x 4 = 48€

MONTIGNY OL : Non Réception suite à 2 appels de feuille de présence sur centre n° 18 à ST BRICE FC - Plateau U8/U9 du 15.12.18

Amende : 12€

JOUY LE MOUTIER FC : Feuille de présence irrégulière sur centre n° 14 du plateau U6/U7 à PARISIS le 16 03 19

Amende : 6€

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Les clubs intéressés par l'organisation des manifestations ci-dessous, sont priés de proposer leur candidature par écrit à l'attention de la Commission Football d'Animation

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 ET U13F le SAMEDI 6 AVRIL 2019

(Toute la Journée)

GARGES FCM – Stade Pierre de Coubertin – Avenue Joliot Curie

FINALE DÉPARTEMENTALE COUPE DU COMITÉ U12 le MERCREDI 8 MAI 2019

(Après-Midi -2 Terrains à foot à 8 sur le même site)

FINALE DÉPARTEMENTALE DES CHALLENGES U10 / U11 et U11F le SAMEDI 18 MAI 2019

(Toute la journée)

(2 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)

JOURNÉE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 25 MAI 2019 (Matin & Après-Midi)

CERGY PONTOISE - Stade Salif Keita – Plaine des Linandes

